

Des colonisés peuvent-ils devenir des partenaires égaux ?

Marcel RIOUX

Volume 1, numéro 2, novembre 1969

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/001639ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/001639ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (imprimé)

1492-1375 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

RIOUX, M. (1969). Des colonisés peuvent-ils devenir des partenaires égaux ? *Sociologie et sociétés*, 1(2), 319–320. <https://doi.org/10.7202/001639ar>

Des colonisés peuvent-ils devenir des partenaires égaux?

Dans son article, le professeur Nathan Keyfitz semble d'accord avec un grand nombre d'observateurs pour constater que les partenaires de la confédération canadienne forment une association dans laquelle les parties contractantes ne sont pas égales. C'est devenu, depuis le temps que ça dure, une espèce de lapalissade. Autrement sérieuse est la constatation qu'il fait, au début de son article, quand il remarque que des francophones « modérés » ont pris conscience, au début des années 1960, qu'ils étaient en réalité des sujets coloniaux du Canada anglais. Ce sont là deux opinions bien différentes l'une de l'autre. Le professeur Keyfitz choisit de parler de l'inégalité des partenaires. On aurait pu parler de la situation coloniale au Canada.

Doit-on penser que dans toute association les partenaires doivent nécessairement être égaux? Il est difficile de croire, par exemple, que les partenaires du Marché commun européen sont égaux et le soient jamais. Au Canada, ce n'est pas le fait que les partenaires ne sont pas égaux qui pose un problème, mais le fait qu'il existe une situation coloniale. L'égalité juridique n'est que formalisme et que leurre si elle ne s'accompagne pas d'une égalité réelle — économique, sociale et culturelle — et si les conditions d'association sont telles qu'il serait illusoire de

croire qu'elles pourraient jamais changer. La raison de la crise canadienne c'est que l'association confédérale soit considérée comme quelque chose de plus qu'une association et qu'on veuille la considérer comme une communauté nationale. Des États peuvent s'associer pour des fins industrielles, commerciales ou militaires mais si l'État le plus fort profite de l'association pour imposer aux autres certaines finalités qui ressortissent à d'autres formations humaines — groupe ethnique ou nation — la situation devient anormale. Qu'à partir de l'association de certaines parties d'empires, on ait voulu, en 1867, créer une nation, que les francophones, à cause de la précarité de leur situation, l'aient toléré ou même accepté, ne doivent pas nous cacher l'échec de ce dessein impérialiste et la situation coloniale qui en est résultée. Si le professeur Keyfitz prend la peine de dire que ce sont des francophones « modérés » qui en sont venus à cette prise de conscience, il n'est peut-être pas tendancieux de croire qu'étant lui-même « modéré » il prend à son compte cette constatation. Ce qui est surprenant d'un esprit aussi avisé, c'est qu'il tombe dans le panneau des colonisateurs et emboûche à son tour la trompette de l'égalité. Il ne semble pas douter un instant que si les recommandations de la commission royale étaient mises en pratique,

les anglophones et les francophones deviendraient égaux et que la situation coloniale dont il semble admettre l'existence cesserait au Canada.

Est-il arrivé souvent, au cours des dernières décennies, que colonisateurs et colonisés soient tombés d'accord pour former un État, au sein duquel, par la magie d'un statut juridique, les colonisés se soient mués en égaux ? Pendant les premiers soubresauts du processus de décolonisation, tous les colonisateurs espèrent que l'octroi de statuts de plus en plus libéraux apaisera la soif d'indépendance et de liberté des colonisés. Telles seraient les vertus du dialogue qu'ils croient que les colonisés deviendront de plus en plus « modérés ». La plupart des collectivités dominées ont repoussé ce qu'elles considéraient comme un leurre, ont continué de réclamer l'indépendance et l'ont finalement obtenue.

Devant tant d'exemples historiques, il semble que le professeur Keyfitz aurait pu au moins se demander si le Québec n'allait pas suivre l'exemple des autres colonisés. C'est une hypothèse de travail au moins aussi valable que celle des colonisateurs qui, eux, espèrent toujours que les choses s'arrangeront. L'hypothèse de l'indépendance n'est peut-être pas « raisonnable », mais il est bien rare que les événements le soient.

Le parti pris du professeur Keyfitz étonne d'autant plus que la question du Québec n'est pas vierge et que l'hypothèse de l'indépendance — ici comme dans toute situation coloniale — est posée depuis longtemps. La commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a d'ailleurs été elle-même mise sur pied pour faire pièce à cette menace. Plutôt que de détailler le train de mesures que la commission recommande, on peut se demander en quoi la situation canadienne s'apparente à d'autres situations

où des groupes de grande envergure — classes sociales ou nations — sont en lutte pour le pouvoir. La première observation c'est que par-delà les conditions objectives du rapport de forces, on retrouve des projets collectifs d'exister qui conditionnent les étapes de la lutte ainsi que le dénouement de la crise. En fait, ce sont la qualité et la force des projets collectifs qui font qu'une classe ou qu'une nation triomphe ou ne triomphe pas du groupe qui les domine. L'idée que les hommes se font d'une situation a souvent plus d'importance que les faits qu'un observateur peut dénombrer. Il semble aussi que la stratégie de ces groupes en lutte soit souvent la même. Aussi longtemps que le groupe dominé sent que le rapport de forces lui est trop défavorable, il se contente de demander l'égalité qui n'est, en somme, qu'un droit minimal à l'existence. Quand le rapport de forces lui semble tourner en sa faveur, le groupe dominé réclame tout le pouvoir et toute la culture. C'est, par bien des aspects, ce qui se passe au Canada. En l'espace d'une décennie à peine, le Québec est passé de l'idée de deux langues, de deux cultures à celle de deux nations, de deux sociétés et de deux États, et enfin, à celle d'une société et d'un État souverains. Du bilinguisme à l'unilinguisme. Le colonisateur marche rarement au même pas que le colonisé qui entreprend sa libération. Il voudrait bien bloquer le processus en cours à un stade qui lui permette de conserver ses privilèges et avantages acquis. Le cas du bilinguisme et du biculturalisme des Canadiens anglais illustre bien cette tendance. Il n'est pas dit que certains colonisés ne se laissent pas prendre à ce piège. Auquel cas le professeur Keyfitz aurait eu raison de ne s'attacher qu'à l'hypothèse des colonisateurs.

MARCEL RIOUX